

Dernier mois de la session

Le 14 décembre, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité l'admission du Tanganyika, ancien territoire sous tutelle des Nations Unies confié à l'administration de la Grande-Bretagne et qui est devenu indépendant le 9 décembre 1961. Ce pays est le 104^e membre des Nations Unies. Le Canada figurait parmi les trente États qui ont parrainé la résolution demandant l'admission du Tanganyika. Un peu plus tôt, l'Assemblée avait admis le Sierra-Leone, la Mongolie extérieure et la Mauritanie, tandis que la Syrie avait repris le siège qu'elle occupait avant la création de la République Arabe Unie.

L'Assemblée, d'autre part, a fini d'élire les membres du Conseil de sécurité, après une impasse dans le cas du troisième siège non permanent. Il a été convenu que la Roumanie occuperait ce siège en 1962 et l'abandonnerait à la fin de l'année en faveur des Philippines, lesquelles seraient élues pour 1963. On avait élu auparavant le Venezuela et le Ghana aux deux autres sièges non permanents à pourvoir, et l'Irlande avait été élue pour achever en 1962 le mandat de 1961 du Libéria, en conformité d'une entente réalisée à la session précédente.

L'Assemblée a élu des membres à la Commission du droit international, leur nombre ayant été porté de 21 à 25. Un Canadien, M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures, a été élu à une forte majorité alors qu'il y avait 42 candidatures. Les membres de la Commission ne représentent pas leurs gouvernements, mais sont choisis pour leur compétence personnelle.

Débats sur le colonialisme et l'indépendance de l'Afrique

Deux grandes questions ont été débattues en séance plénière sans renvoi à une commission: le colonialisme et la représentation de la Chine. En ce qui concerne le colonialisme, l'Assemblée a examiné la mise en œuvre de sa Déclaration de 1960 sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et elle a étudié un Programme des Nations Unies pour l'indépendance de l'Afrique. L'Union soviétique n'a obtenu qu'un assez faible appui dans ses efforts pour faire fixer une date trop rapprochée, soit 1962, comme objectif pour la liquidation sans condition du colonialisme; le projet de résolution de l'URSS ne s'est pas rendu jusqu'à la mise aux voix. L'Assemblée a préféré adopter une résolution afro-asiatique visant la formation d'une commission de 17 membres qui présentera des recommandations relatives à la mise en œuvre de la Déclaration sur le colonialisme. Cette commission, qui sera l'organe subsidiaire principal de l'Assemblée pour la mise en œuvre de la Déclaration, est autorisée à tenir ses réunions hors du Siège des Nations Unies et doit présenter un rapport à la dix-septième session. Le Canada a donné son appui à cette résolution, qui a été adoptée à l'unanimité, seules l'Afrique du Sud, l'Espagne, la France et la Grande-Bretagne s'abstenant.

Les autres projets de résolution présentés au cours du débat sur le colonialisme ont tous été rejetés faute de la majorité requise des deux tiers, ou bien